

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPALE DU 11 DECEMBRE 2020**

### **Etaient présents :**

DUPUIS Sylvain, VION Patrick, SANVERT Marie-Agnès, CLEMENT Jérôme, BONTEMPS Jean-Paul, AUFRANC Michel, LAZARUS Ludivine, LEGLISE Nelly, HUMBERT Jacques, PORET Vincent.

### **Etaient excusés :**

FAIVRE Romain, BERGER Emeline, REVILLOT Hubert

### **Avaient donné pouvoir :**

GAVAND Fabienne à AUFRANC Michel

CHAMPEME Nicolas à CLEMENT Jérôme

**Secrétaire de séance :** Jérôme CLEMENT

La séance se déroule huis clos : l'état d'urgence sanitaire prolongé, il est nécessaire de maintenir les gestes barrières qui limitent la capacité de la salle de conseil à 15 au maximum.

Approbation du dernier CR du CM du 6 novembre 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délib : 1

Sur l'exercice 2019, un administré a réglé à deux reprises une participation, au repas des aînés cause diminution du nombre de ses invités. Malencontreusement ses deux chèques ont été encaissés, nous lui restituons ce jour le remboursement de son premier chèque indûment encaissé.

L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition.

Délib : 2

Dans le cadre de la vaccination habituelle des Agents Techniques contre la leptospirose, il est proposé de rembourser aux dits Agents le coût de la vaccination.

L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition.

Délib : 3

Un contrat d'assurance garanties statutaires pour deux agents non titulaires est proposé, avec échéance annuelle.

L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition.

Délib :4

Patrick Vion, Adjoint et délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux du Tournugeois présente le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2019.

L'assemblée prend connaissance de ce rapport.

Ce rapport peut être consulté en mairie.

Délib :5

Le Maire, sur proposition de l'ONF, propose d'ouvrir à l'exploitation les parcelles 32 et 33 sur l'année 2021.

Après délibération, 11 approbations et une opposition.

Délib:6

Le règlement de notre part de financement au SIVOS se fait en trois fois chaque année, or

Le solde de 2019 n'a été versé qu'en janvier 2020. La ligne budgétaire consacrée pour l'année 2020 ayant été abondée pour trois versements, a dû faire face à quatre. Il convient donc de lui transférer de la ligne « dépenses imprévues » le montant nécessaire.

À l'unanimité le conseil municipal approuve la rectification de cette ligne.

Délib 7

Suite deux demandes de l'Administration, deux délibérations portant sur la transmission informatique des actes administratifs entre la Mairie et la Préfecture ont été validées lors des précédents conseils municipaux

Cette procédure étant reconnue inutile, la Préfecture reconnaissant une erreur nous a demandé de retirer ces délibérations.

L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition.

Délib 8 :

Le Maire fait part à l'assemblée du décès de M. Bontemps Maurice le 24 novembre dernier. Il occupait la maison donnée par legs à la commune. Cette maison sera disponible dès que la succession sera réglée.

Il convient donc de décider de son avenir : soit la vente, soit une réhabilitation pour y faire 2 logements.

Après délibération, à l'unanimité le conseil préférerait une réhabilitation qui dans l'avenir apporterait une ressource financière régulière à la commune, et donne pouvoir au maire pour une recherche d'architecte nous permettant d'évaluer le coût de l'opération.

Délib 9 :

Le maire fait état d'une demande de la Société Valéco qui propose une installation de champ photovoltaïque sur deux parcelles communales sises à la Garenne.

Il présente les éléments de la proposition

- Les sols sont une très ancienne carrière d'une part et une parcelle dans laquelle ont été creusé deux autres carrières d'autre part.
- Superficie : environ 5.5 ha.

- La location par bail emphytéotique de 40 ans permettrait un revenu annuel d'environ 18 000 € pour la commune.

Un débat est ouvert qui porte sur :

-La valeur infime de ces terrains, la nécessité de s'engager dans la transition écologique en permettant la production d'énergie non polluante, la visibilité de cette installation dans le paysage, le défrichement partiel,

Un « tour de table » des 10 élus présents aboutit à 7 « favorable », 2 « indécis », et 1 « contre ».

L'assemblée à l'unanimité souhaite se rendre sur les lieux pour mieux apprécier ce que ce projet représenterait, il est convenu qu'une décision définitive ne se prendrait qu'après une réunion publique.

Délib 10 :

Suite au congé maternité suivi d'un congé parental de 3 ans de notre secrétaire Aurore Chevalier, une nouvelle secrétaire a été embauchée en remplacement : Madame Laurence Maneveau.

Il convient donc de transférer la responsabilité des régies de recettes communales de l'une à l'autre.

Délib 11 :

Le maire informe l'assemblée des conditions d'un appel à projet du Conseil Départemental : aide sur travaux d'investissement de 20% du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €.

Deux points pourraient être retenus pour un coût estimé à environ 12 000 € : Accès Lavoir Pymont et amélioration du chemin de La Chaize sur les 400 m entre La Chaize et la montée de la Garenne.

L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition.

Délib12

Don de 3 parcelles de terrains à la commune de Boyer par Jean-Paul Bontemps sises :

-AH 195 et 196 entre la Natouze et Chemin de la Condemine : possibilité d'élargissement de ce chemin très étroit, aménagements pêche, loisirs et possible aménagement d'une prise d'eau dans la rivière pour protection contre l'incendie.

-ZH42 carrefour chemin de la Roche /Route de Gigny actuellement boisé, permettra de réduire l'ombrage qui nuit à la plantation de peupliers récemment abattus et permettra une nouvelle plantation du triangle communal et de cette parcelle avec plus de succès.

L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition.

**Délib 13**

Pont autoroutier

Depuis 2019 nous étions prévenus du fait que la société APRR prospectait sur notre commune de Boyer à la recherche de l'emplacement idéal pour construire un éco-pont.

Ce mois de novembre, Mr Benoît du cabinet d'études RBC Projet missionné par APRR est venu nous présenter le projet définitif et le lieu retenu pour cette construction qui apparemment ne nécessite aucun permis de construire, étant sur le domaine de l'Etat.

Dans la foulée, une DICT nous a été adressée nous signalant un début de travaux courant deuxième semestre 2021.

Cet ouvrage favorisant le passage de la faune augmenterait le nombre d'accidents déjà très importants sur la RD906 entre la station Total et les aires de stationnement coté Tournus, où de nombreux animaux sauvages descendant jusqu'à la plaine de la Saône se font écraser ou blesser chaque année. Coté circulation, les dégâts se limitent jusqu'à lors au matériel, mais le risque humain bien présent ne doit pas être amplifié.

Le coût de cet ouvrage de plus d'un million d'euros est également exorbitant.

***En permanence soucieux de limiter pour nos administrés les risques quels qu'ils soient, les Conseillers Municipaux réunis ce 11 décembre 2020, à l'unanimité, refusent l'installation de cet éco-pont et useront de toutes possibilités pour bloquer le passage de la faune au cas où cette réalisation verrait le jour.***

Levée de séance : 22H40